

Ouvrages et équipements relatifs à la navigabilité de la Sèvre et à son exploitation touristique

Sites classés ou en instance de classement

Octobre 2021



CLIENT

RAISON SOCIALE	Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
COORDONNÉES	2, rue de l'Eglise 79510 COULON Tél. 05.49.35.15.20
INTERLOCUTEUR	Fabrice LAUMOND f.laumont@parc-marais-poitevin.fr

ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

RAISON SOCIALE	Deux-Sèvres Aménagement
COORDONNÉES	21 chemin des Roches du Vivier 79000 NIORT
INTERLOCUTEUR	Pierre LEMASLE Tél. 05.17.72.11.05 – 06.71.37.45.57 pierre.lemasle@deux-sevres-amenagement.fr

SCE - Mandataire

COORDONNÉES	4, rue Viviani – CS26220 44262 NANTES Cedex 2 Tél. 02.51.17.29.29 - Fax 02.51.17.29.99 E-mail : sce@sce.fr
INTERLOCUTEUR	Tiphaine BOURGEOIS Tél. 02.51.17.28.72 E-mail : tiphaine.bourgeois@sce.fr

TICA Architecture – Cotraitant

COORDONNÉES	6, rue de la Tour d'Auvergne 44200 NANTES Tél. 02.85.52.46.15 E-mail : contact@ticarchitecture.fr
INTERLOCUTEUR	Grégoire BARRAUD Tél. 02.85.52.46.15 E-mail : gregoire@ticarchitecture.fr

RAPPORT

TITRE	Ouvrages et équipements relatifs à la navigabilité d la Sèvre et à son exploitation touristique Avant-Projet Analyse des enjeux écologiques
REFERENCE	170662_DP_Arçais_halte-230720.docx
NOMBRE DE PAGES	15
NOMBRE D'ANNEXES	0
OFFRE DE RÉFÉRENCE	84683_ Offre négociée du 06 Juillet 2017
N° COMMANDE	Notification – Marché subséquent 1 n°17A121-2 du 17/07/2017

SIGNATAIRE

INDICE	DATE	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
0	24/08/2020	Première émission	FLA	JFE
1	18/01/2021	Compléments Assises	JFE	JFE
2	18/05/2021	Modification Sotterie	JFE	JFE
3	06/10/2021	Intégration Arçais	JFE	JFE

Sommaire

1. Description générale du site classé	5
2. Présentation du projet d'ensemble d'aménagement des équipements de la Sèvre Niortaise et de ses affluents	8
2.1. Principe de l'ensemble des aménagements du projet	8
2.1.1. Les Haltes Escales	8
2.1.2. Les Pontons d'attentes aux écluses	10
2.2. Palette de matériaux.....	11
3. Présentation des aménagements par site	12

1. Description générale du site classé

Paysage façonné par l'homme dans lequel chemins d'eau, lignes d'arbres et prairies forment une véritable cathédrale de verdure, le Marais poitevin apparaît comme une figure emblématique des grands marais boisés de l'Ouest de la France. **Il s'agit de l'un des plus grands sites classés de France, couvrant 18 620 hectares sur 23 communes**, deux régions et trois départements : la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vendée.

Classé par décret en conseil d'État du 9 mai 2003, la protection de ce paysage emblématique repose sur la reconnaissance de la singularité du marais mouillé, situé à l'Est du Marais Poitevin, liée à sa trame hydraulique et à sa trame arborée.

Dans ce site de 18 614 hectares sont en effet concentrés 400 000 frênes têtards disposés le long d'un réseau de canaux et de voies d'eau réalisés pour certains dès le moyen-âge. Cet ensemble arboré participe à la constitution d'un patrimoine unique en France et en Europe. Témoin d'un savoir-faire scientifique spécifique de maîtrise des eaux, le marais mouillé poitevin constitue un ensemble paysager unique du fait de son histoire, sa géographie, ses usages et savoir-faire.

Les paysages du Marais Mouillé sont constitués de deux éléments extrêmement caractéristiques, omniprésents et juxtaposés : le système hydrographique, avec une hiérarchisation sophistiquée des voies d'eau ; et la trame végétale, apportant volume, couleurs et perspectives, avec ses frênes, peupliers saules, aulnes, etc. Les villages du Marais mouillé s'organisent ainsi autour des liens à l'eau.

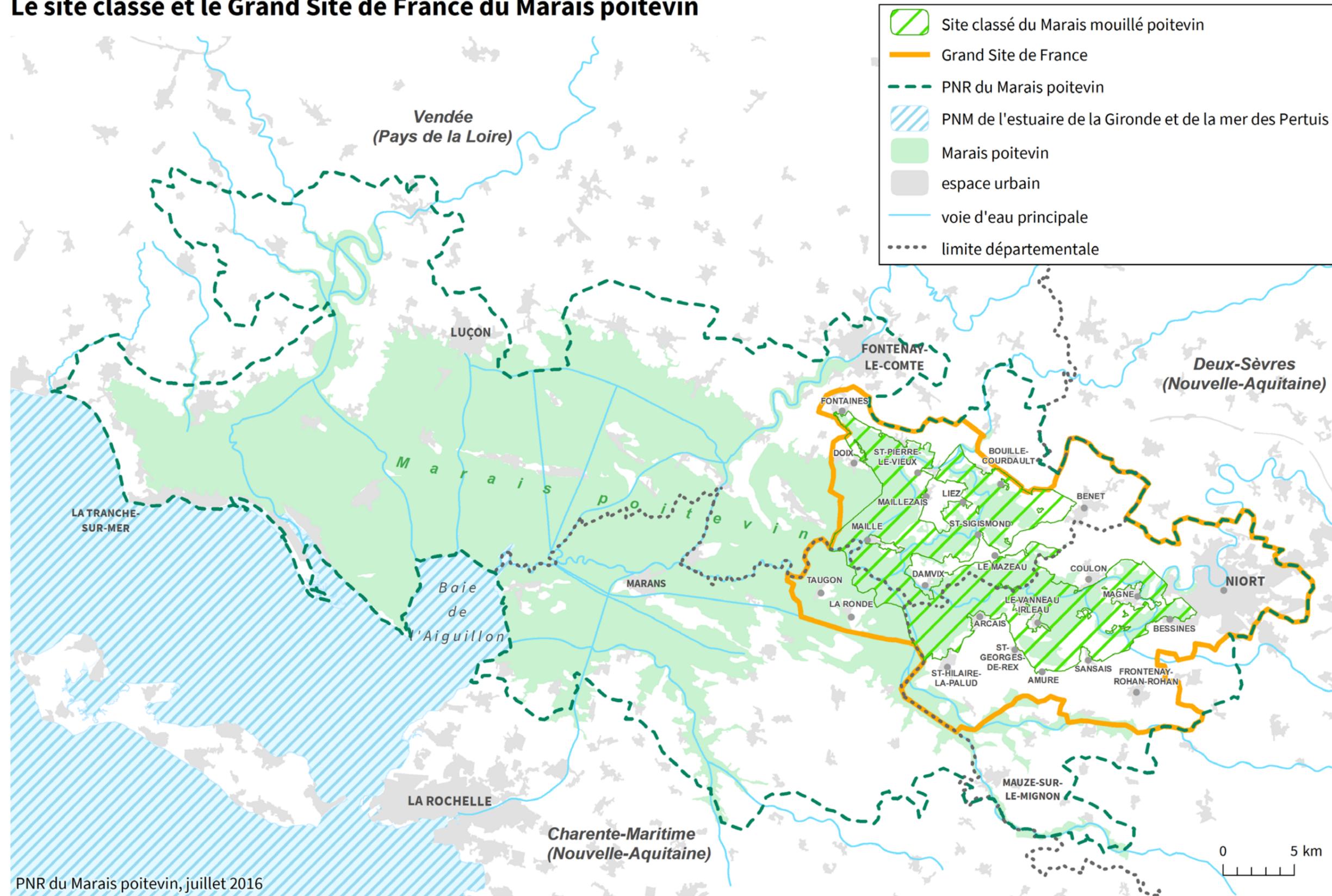
Les ambiances résultant de la combinaison de l'eau et du végétal sont également induites par la dimension temporelle, et les combinaisons possibles entre les éléments, notamment l'association frêne/peuplier qui forme une voûte et donne un élan vertical au paysage, le qualifiant de « cathédrale de verdure ».

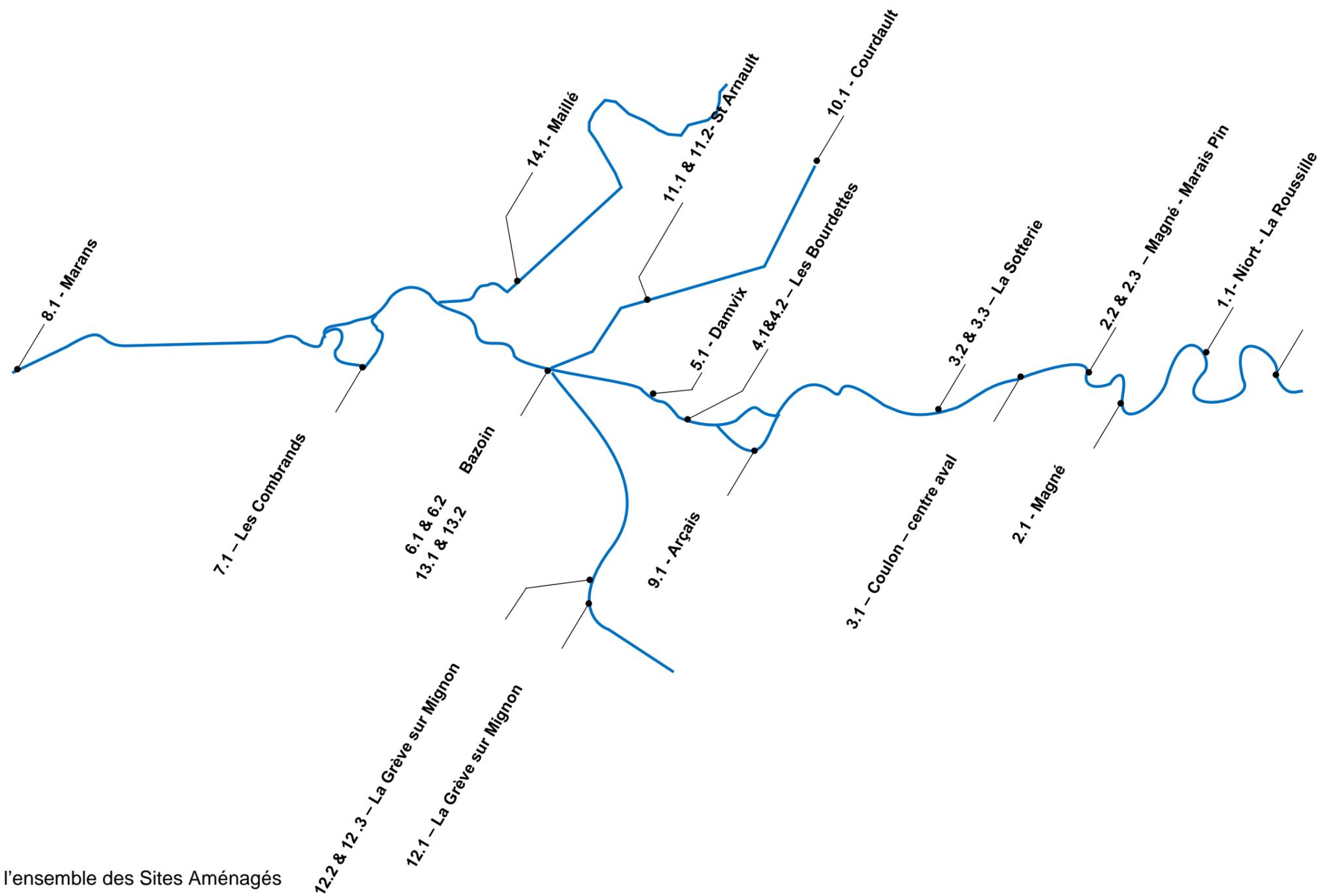
L'image de ce paysage, sa perception, s'appuie également sur une qualité de lumières, de transparences, perspectives, variant selon les saisons, passant d'un paysage ouvert aux ton gris argent en hiver à des vues cadrées, intimistes où les multiples nuances de vert invitent à la contemplation. Ce territoire emblématique du Marais Poitevin est un lieu de représentation et de productions artistiques importantes.

Le site classé du Marais Poitevin s'inscrit plus largement dans une opération Grand Site De France. L'accueil du public et notamment fait partie des objectifs et enjeux

Il compte également de nombreux sites inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques, et des Site Patrimoniaux Remarquables.

Le site classé et le Grand Site de France du Marais poitevin





Localisation de l'ensemble des Sites Aménagés

2. Présentation du projet d'ensemble d'aménagement des équipements de la Sèvre Niortaise et de ses affluents

Ce dossier s'inscrit dans la mission d'Accord Cadre de Maîtrise d'œuvre que Le Parc Naturel du Marais Poitevin a confié au groupement SCE-TICA Architecte pour la réalisation des ouvrages et équipements nécessaires à la remise en navigation du bassin de la Sèvre Niortaise.

Le projet d'aménagement des ouvrages et équipements de la Sèvre Niortaise et de ses affluents consiste à déployer des structures d'accueil (haltes-escales) et techniques (attente aux écluses) sur le vaste territoire du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin au caractère naturel et identitaire fort. Ces installations permettront la mise en place d'une offre touristique spécifique qui permettra aux non-initiés de la plaisance de découvrir ce territoire où tout est lié à l'eau, depuis les cours d'eau de la Sèvre, l'Autise et le Mignon.

L'ensemble des sites listés ci-après sont dans le **Site classé du Marais mouillé Poitevin. De ce fait, les aménagements, qui traitent d'aménagement portuaire, sont soumis à instruction.**

2.1. Principe de l'ensemble des aménagements du projet

2.1.1. Les Haltes Escales

L'opération consiste en l'aménagement d'une halte-escale qui a pour vocation d'accueillir entre un à quatre bateaux (selon les sites) et d'offrir des services permettant aux navires de passer la nuit (la navigation étant interdite sur le bassin de la Sèvre Niortaise entre 18h et 8h).

Les conditions d'usage sont les suivantes :

- ▶ Accostage du bateau sur la halte- escale
- ▶ Amarrage facilité et sécurisé (2 points d'amarrage par bateaux)
- ▶ Possibilité de débarquement de l'ensemble de l'équipage
- ▶ Ravitaillement en eau et électricité (1 borne de distribution eau et électricité pour 2 bateaux)

Le débarquement et l'accès à l'espace public doit être aménagé pour l'ensemble de l'équipage et répondre aux normes d'accessibilité PMR.

La structure du ponton fixe est constituée par un ensemble de poutres et chevêtres recouvert d'un platelage reposant sur des pieux battus dans la berge et le cours d'eau :

- ▶ Chevêtres, poutres, platelage : Bois local type Chêne ou robinier
- ▶ Pieux : bois local type Chêne ou robinier

La largeur des pontons sera de 2 m afin de permettre un débarquement et une circulation confortable. La longueur du ponton sera définie en fonction du nombre de bateau à accueillir sur une base de 15m par bateau.

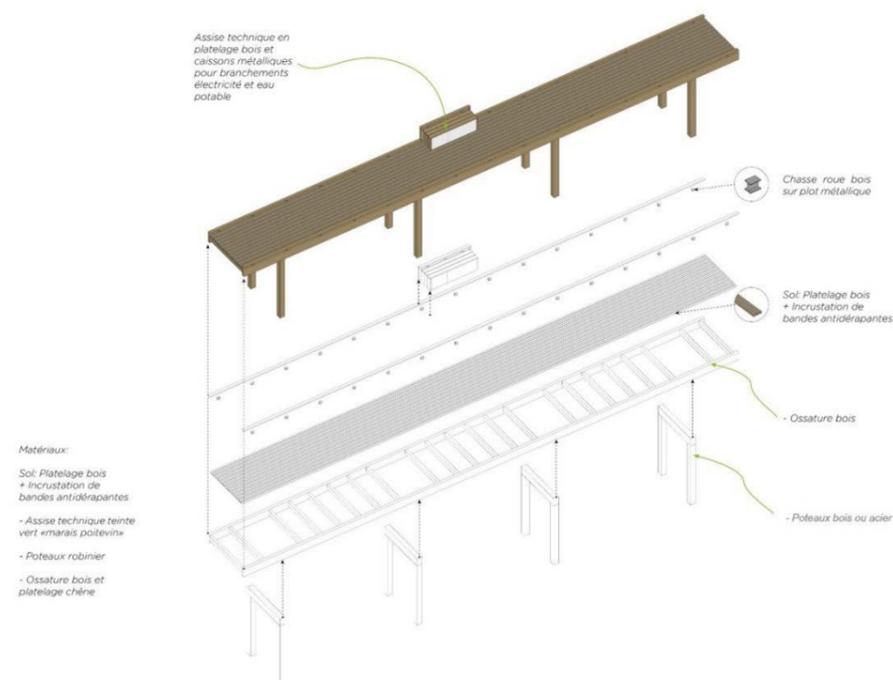
Des équipements seront intégrés à l'aménagement des pontons tout en préservant leurs simplicités :

- ▶ Signalétique intégrée au banc et mobilier (pas de panneau en émergence) indiquant :
 - Les modalités d'amarrage des bateaux
 - Le mode de fonctionnement des bornes de distribution d'eau et d'électricité
 - Les informations touristiques
 - Les coordonnées des centres de secours et les manœuvres de secours aux noyés
- ▶ Échelles de sortie de l'eau
- ▶ Bouées de sauvetage
- ▶ Éclairage ou balisage lumineux

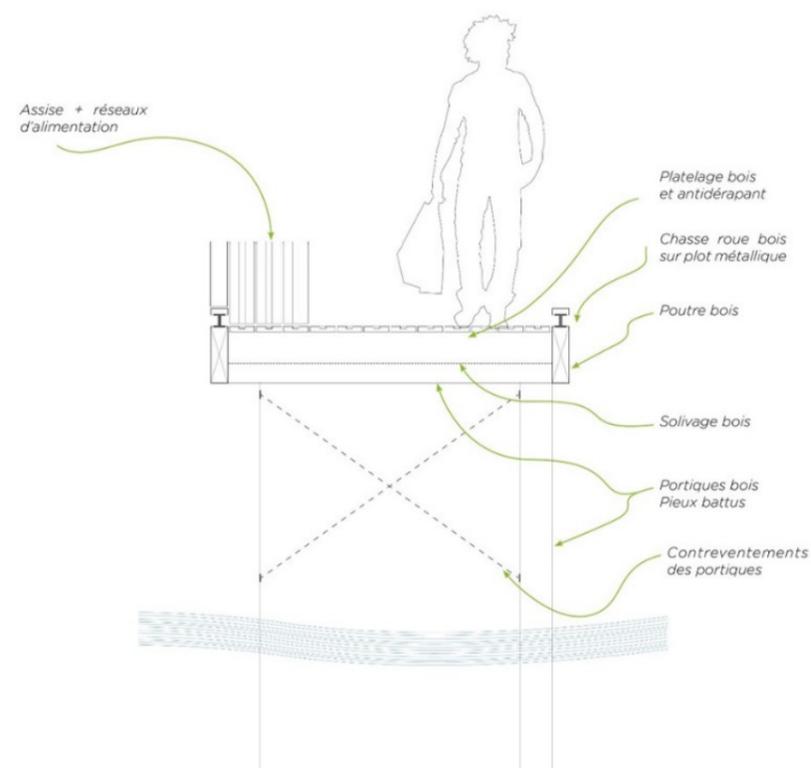
L'implantation transversale des pontons par rapport à la berge ainsi que leur cote d'arase supérieure sont définies sur la base des critères suivants :

- ▶ Hauteur d'eau minimale de 1,10m le long du front d'accostage pour un niveau CME,
- ▶ Franc-bord maximal du ponton de 1,0m pour un niveau CME afin de permettre son accès PMR,
- ▶ Franc-bord minimal du ponton de 0,20m pour un niveau PHEN afin d'éviter sa submersion totale.

Cette esquisse propose une ambiance architecturale d'une halte-escale « type », sa géométrie étant adaptée à chacun des sites.



Détail type d'un ponton



Coupe type d'un ponton

► Principes d'assises et intégration de la signalétique (détails)

Les assises sur les différents pontons d'attente aux écluses sont travaillées dans le vocabulaire général des pontons : **même essence de bois** (Bois local type Chêne ou robinier), **calepinage de bois, etc.**

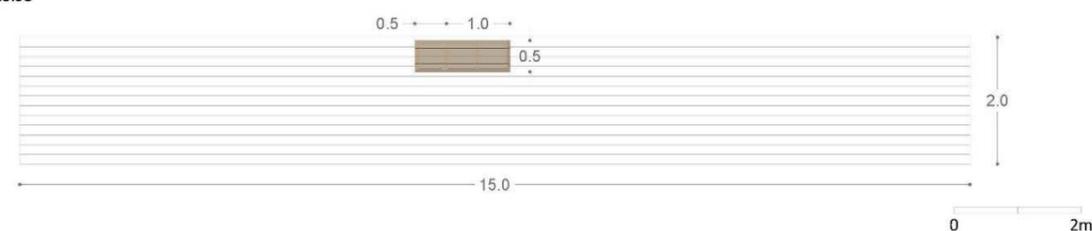
Les émergences obligatoires (dispositif de sécurité – Bouée avec feu), techniques (bornes de branchements, tuyau d'aspiration) ou de jalonnement (nom de la halte et information de proximité) sont intégrées dans le dessin d'assise générale.

Les plans des assises seront précisés en EXE par les entreprises titulaires des marchés et visés par le paysagiste-concepteur. Ils se déclineront sous 2 types :

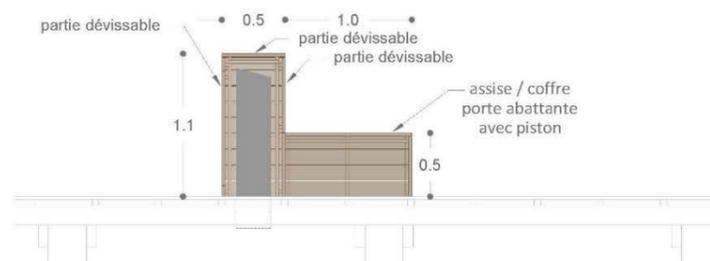
- Assises intégrant une borne électrique amovible
- Assises intégrant une borne électrique amovible + 1 tuyau d'aspiration intégrée dans le coffre d'assise (Damvix, Maillé)

Le positionnement des assises pour chaque site sera ajusté selon les contraintes techniques du ponton (accès, réseaux, insertion) au moment des EXE. Le principe d'implantation est que l'assise soit positionnée au centre du ponton pour faciliter les branchements des bateaux.

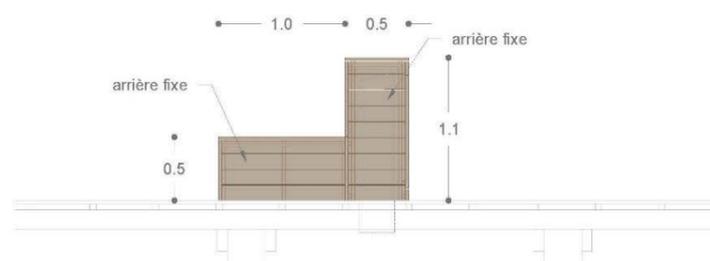
Plan au $\frac{1}{50}$ de l'assise



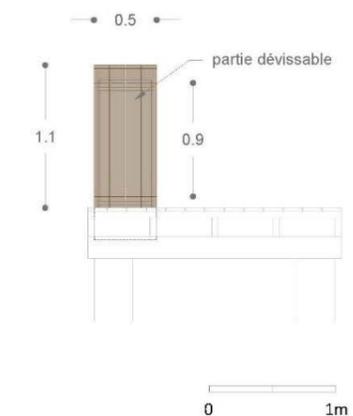
Vue de face



Vue arrière



Vue de côté (avec panneau dévissable)



^ Principes des assises intégrant la borne électrique et eau et tuyau d'aspiration



^Exemple de traitement des éléments de signalétique et jalonnement qui seront intégrés à l'assise (inclusion gravé sur bois ou plaque métallique)

2.1.2. Les Pontons d'attentes aux écluses

Les caractéristiques générales présentées ci-dessous sont les mêmes pour tous les pontons d'attente aux écluses du projet.

Structure

Pontons fixes constitués par un ensemble de poutres et chevêtres recouvert d'un platelage reposant sur des pieux métalliques battus dans la berge et le cours d'eau.

- ▶ Chevêtres, poutres, platelage : Bois local type Chêne ou robinier
- ▶ Pieux : bois local type Chêne ou robinier avec variante en acier revêtu d'une peinture anticorrosion

NOTA/ Les pieux en acier ont un coût plus élevé que les pieux en bois. Cependant ils confèrent à la structure une plus grande résistance vis-à-vis des efforts d'accostage et d'amarrage ainsi qu'une excellente durabilité. Ils sont cependant plus coûteux à la fourniture que des pieux bois. Les moyens et méthodes de mise en œuvre restent similaires.

Dimensions

Les dimensions du ponton sont volontairement réduites afin d'empiéter au minimum dans le chenal d'accès à l'écluse et pour ne servir uniquement que de point de débarquement et d'attente.

- ▶ 2 taquets d'amarrage

Aucun autre aménagement spécifique n'est prévu au niveau des pontons d'attente.

Implantation et cote d'arase

L'implantation transversale des pontons par rapport à la berge ainsi que leur cote d'arase supérieure sont définie sur la base des critères suivants :

- ▶ Hauteur d'eau minimale de 1,10m le long du front d'accostage pour un niveau CME,
- ▶ Franc-bord maximal du ponton de 1,0m pour un niveau CME afin de faciliter son accès. Nous rappelons que l'accès PMR n'est pas prévu pour les pontons d'attente,
- ▶ Franc-bord minimal du ponton de 0,20m pour un niveau PHEN afin d'éviter sa submersion totale.

Les contraintes de bathymétrie, de variation du niveau d'eau (entre PHEN et CME) et d'emprise du ponton sur le plan d'eau ne permettent pas, pour certains sites, le respect de l'ensemble de ces critères.